

Plan déchets, ceux qui rejettent en bloc, ceux qui s'emballement

L'Assemblée a examiné le document qui s'apprête à engager la Corse pour douze ans entre 2021 et 2033. Le projet, il ne reviendra devant les élus que d'ici plusieurs mois, quasiment une année, a été composté par la majorité nationaliste. Pour l'opposition, il fait le tri. Et n'a rien sauvé

On se demandait comment et où se déroulerait la prochaine campagne des territoriales. Elle a débuté. Dans l'hémicycle. Avec ses embûches, ses résidus, son collage de phrases assassines, son malaise divergent selon que l'on valorise depuis la majorité ou que l'on [re]jette depuis les quais de transfert de l'opposition. Avec également, une balle qui l'un n'est pas ravi. Cependant.

Au final, un projet qui a largement dépassé le cadre d'une dimension environnementale pour verser dans un débat très politique.

Lezanne, repoussé de session en session, la difficulté à composer quelques 700 pages d'étude et annexes, une situation sur la corde raide - « à l'horizon de 2022, nous sommes en passe de rentrer dans une grande crise, qui serait supérieure à ce que nous avons connu jusqu'à présent », dit François Sargentini - le conteste de



François Sargentini : « Nous devons prendre un chemin. »

PHOTO PAULE SANTONI



Joseph Pucci : « Il n'est plus acceptable que les efforts de traitement, gestion et valorisation des déchets soient concentrés, pour toute la Corse, sur deux sites uniques. »



François-Xavier Coccoi : « Ce qui nous gêne, c'est de voir que les objectifs de prévention, de tri et de recyclage ne seront certainement pas atteints. »

tension accrue en Corse, l'amplitude nécessaire pour les nationales de sortir du brouillon, le moins impératif, mais pour l'opposition de donner de la voix, peuvent expliquer l'emballlement dans les interventions.

Par quel.

C'est au-delà de l'enquête, devenue ethnique, du dossier, bien avant, il est vrai, l'arrivée de l'actuelle majorité, le plus dur est devant. Devant, devant, comment faire face alors que l'on ne peut plus prétendre détourner discours sur le problème sur le tas.

Pire face ? En quelques mots, François-Xavier Coccoi (La Corse dans la République), planifie le décret. « À la suite des évolutions relatives à la transition énergétique et éoliennes, au consommation alimentaire et à l'économie circulaire, il nous est imposé une baisse de 30 % des déchets non dangereux à renvoyer pour 2026. Et cette obligation passera à 50 % en 2028. En 2018, nous étions devant devant de 5 %. Je m'auto-limite à l'effort qui reste à accomplir et qui reste du domaine de l'impossible. Ce qui nous gêne, c'est de voir que les objectifs de prévention, de tri et de recyclage ne seront certainement pas atteints. »

C'est précisément ce sujet là qui se profile. Le reste, les escarmouches, les batailles de chiffres,

les toiles sont littéralement éteintes.

La population insulare attend mieux que de rejeter sans fin le refus de « polluer la Corse », si une telle mesure.

Maîtrise publique centres privés

À la clé, une taxe annuelle sur les sorties ménagères dans l'ordre de 50 % supérieure à la moyenne nationale pour l'une des régions les plus pauvres de France. Et un coût du traitement des déchets qui s'élève à 243 € HT par habitant contre 93 € HT par habitant en moyenne dans les autres régions.

Ça qui fait bouillir Jean-Charles Gourcet, le président d'Andia par exemple. « Ces chiffres accablent pourtant le territoire pour un montant de 50 M€ par an, 50 M€ par an, c'est l'équivalent de 300 M€ par une administration. 50 M€ par an sont des taxes sur les sorties ménagères à la charge de la population. 50 M€ par an, ce sont des communautés de communes asphyxiées qui ne peuvent survivre dans le regard. 50 M€ par an, c'est ce qui doit conduire des responsables politiques à décider. »

D'accord, François Sargentini

« nous ne devons plus demander dans l'appropriation, nous devons prendre un chemin » - dont le rapport préconise, pour le concernant, un refus de l'incinération, du tout enfinancement, de l'export pour privilier un duo suivi / combustibles solides de récupération.

Le seul chemin permettrait de s'en tenir à la limite de 90 000 tonnes annuelles à enterrer, avec une constrainte réglementaire à l'horizon 2030, imposée par le président de l'Office de l'environnement. L'Etat estime qu'il faut deux centaines de suivi, un en Capo, le projet est en cours (lire ci-dessous), et un en Cagli, dont les dimensions intègrent le principe que le tri à la source est établi à 50 % de total des déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déchetterie. En outre, la porte restée ouverte pour des centres de 20 000 à 25 000 tonnes.

Chemin ? Marie-Thérèse Marzetti, la conseillère du groupe Per D'Avore, la débroussaillée, pour l'opposition. À la serpe. « Vous nous dites qu'il faut prendre un chemin, tel quel ? Ce qui est appelé projet de plus n'est plus au moins qu'une étude de 577 pages d'un cabinet spécialisé qui batte le zapping de tous les possibles

sans chôc; sans échappée, sans calme, sans même proposer de solution pour régler le problème de surplus des mariages résiduels. Nous affirmons encore une fois sur un catalogue qu'il ne décide pas ! »

Il encoche, alors que la majorité nationaliste prône une maîtrise publique. « dès fin 2021, il devient trois, quatre, voire cinq ans, les capacités administratives pourraient être insuffisantes. D'ailleurs, c'est comme pour des défenseurs de la gestion publique ? Comment faire ? »

Ses lehns de l'opposition, le conseiller territorial PNC et maire de Viggianedda, Joseph Pucci réaffirme la peinture absolue du tri à la source et de la collecte au porte à porte, n'eschut pas de mettre en place une taxation finale incitative ou dissuasive, parle déploiement d'ambassadeurs du tri sur l'ensemble du territoire comme un « vecteur positif ». Pour moi, comme pour notre maîtrise, il n'est plus acceptable que les efforts de traitement, gestion et valorisation des déchets soient concentrés, pour toute la Corse, sur deux sites uniques sites. Les efforts doivent être partagés territorialement et les options de traitement doivent évoluer. Nous,

La balle au bond

Dans une lettre envoyée au président de l'Exécutif, à la veille de l'examen du plan à l'Assemblée, le préfet Lelarge attire l'attention de Gilles Simoni sur plusieurs points.

Parmi eux, le rappel que « le financement de ces installations de fabrication de CSR sera intégré aux installations de tri et de valorisation et en suivra les mêmes règles, dans le cadre du PTIC, le cas échéant. Ce financement devra notamment intégrer une recherche de cohérence globale, d'efficience environnementale, énergétique et économique. Ces centres de tri et de valorisation doivent nécessairement privilégier la valorisation locale des CSR (chauffer et/ou électricité) en s'orientant dans la planification énergétique locale».

Autrement dit, le préfet met en garde contre d'éventuelles opérations d'export sur le Continent.

Autre recommandation en forme d'épée de Damoclès, « je tiens à rappeler ici une position constante de l'Etat sur la matière qui constitue l'aide financière apportée à la création de ces centres de tri et de valorisation, à la mise en place préalable du tri à la source des déchets, et notamment sa généralisation pour les biodéchets, sur l'ensemble de la Corse ». A.C.C.

deux ans, soit de tout engouement, notre disposition pour se mettre au

ment, la loi nous impose de toute façon...»

Sous les ordres des lingots d'or

Côté Femu a Corsica, « nous devons travailler d'arrache-pied sur la maîtrise publique » a insisté Guy Armanaz qui observe, par ailleurs, que « le tri va porter à portée des capacités administratives très proches voire insuffisantes. D'ailleurs, c'est comme pour des défenseurs de la gestion publique ? Comment faire ? »

Ses lehns de l'opposition, Nadine Nivagnani a mis l'accent sur « le recyclage et le réemploi au cœur de notre dispositif » tandis que Julian Paolini insistait « le projet présenté par la Capa, inacceptable, et que l'Etat nous nous rende au PTIC (plan de transformation et d'investissement), où l'application de l'Etat. Nous l'opposons et ne laissons pas les bonnes volontés maladroites être transformées en logique des dettes à encréer les groupes industriels ». Le groupe Corsica Libera a clos le débat avec l'intervention de Péter Antonie Tomasi.

« Ce dernier a mis en exergue l'attachement à la maîtrise publique. Non seulement nous allons régler mais je crois que nous faisons aussi ce derniers heures la démonstration que nous allons mobiliser tous les moyens d'

œuvre ». Avant de charger, à son tour, le projet de la Capa : « Non pas que nous soyons contre la création d'un centre de tri dans la région ajaccienne, il correspond aux objectifs que nous nous étions fixés, mais ce projet, précisément, va à l'encontre de ce que nous avons dit et signé ensemble ».

Alors que l'opposition avait annoncé la couleur en relevant « en bloc » - de participer à la commission du développement durable d'examiner les amendements, ne voulant pas rejeter le match de 2016, « huit heures de consultations pour y revenir aujourd'hui », Gilles Simoni avait, pour sa part, quasi agité, avant la pause déjeuner, qu'un seul amendement faisant consensus entre l'Etat et les trois groupes de la majorité sera suffisant. Possible.

Il y en eut 23.

Et avec, une délibération revue et corrigée.

Dans « d'ultimes souvenirs webcams et sans ambivalence du-delà de la majorité, le rapport a été adopté par 43 voix pour, 20 contre (les 6 du groupe Onuccia + 4 du groupe Senni), 2 non-participation (Stéphanie Girmaldi et Sabatella Felicella).

ANNE-C. CHABANON

La vision Capa broyée, l'initiative Mortini valorisée

Le président de l'Etat, à la suite de son conseil des ministres, a appuyé les dînes de ce dernier, après avoir repêché les dysfonctionnements pointés par l'autorité de la concurrence dans son avis rendu en novembre 2020.

« Nous savons dans un instant d'où nous avons un sujet auquel l'autorité de la concurrence nous a donné son avis, mais nous savons tous d'accord. Une des conditions de cette sortie s'inscrit dans celle qui fera le premier pas afin d'accepter un centre de stockage sur leur territoire, et

notamment avec une maîtrise publique. Il faut que cela se fasse avec des garanties sur le fait que ce qui sera stocké sera composé de déchets inertes, avec tri et suivi en amont. Et avec l'autorisation qu'enfin qui acceptera ce sera pas le seul à prendre cet effort. À cet égard, je sais l'initiative de Lionel Mortini (le président de la communauté de communes de l'Île-Rousse-Mafate, ndlr), qui vient de conclure la création, sous maîtrise publique, d'un centre de stockage de matières inertes d'une contenance

de 20 000 tonnes. Ce signe-là est très fort. »

Pas un modèle de gestion

Si Gilles Simoni a confirmé les fondamentaux nationalistes dans le dossier des déchets, notamment si à la source généralisé, pour la porte à porte, fiscalité incitative, flétrage via la taxe de commerce (TIC) puis le PTIC qui prend le relais, il a aussi voté aux géants le projet porté par la Capa.

« Nous avons dit en 2016 et 2018 que nous étions prêts à faire deux vœux de suivi, l'un dans la périphérie de Bastia, l'autre en périphérie d'Ajaccio, dans une logique de solidarité territoriale. Mais nous avons un désaccord fondamental avec la vision portée par la Capa de son acte de suivi. Nous pour des raisons idéologiques ou d'opportunité, plutôt de modèles de gestion. Quand la Capa s'exprime à attribuer un marché, et qu'elle a rendu public un appel d'offres dans lequel elle précise que dans

cinq ans et dans dix ans, 80 %

des ardures négoциages vont dans cette liste, cela signifie que l'on n'arrivera pas au tri. Que le tri n'est plus qu'un leurre. Sur les quatre intercommunalités qui participeraient selon ce modèle devant ce centre de suivi, trois sont à zéro en matière de gestion de biodéchets. »

Il passe au suivant pour une adresse que l'on imagine plus partagée des élus : « En fait, nous savons aussi de moins en moins que l'on respecte cette règle, mais ce qui nous importe, c'est de faire respecter cette règle. » Le président de l'Etat a déclaré un ton chez ces mêmes élus, à commencer par Xavier La-combe.

A.C.C.